

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de
SOULLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 10 avril 2025
Nombre de conseillers en exercice : 26
Date de la convocation du conseil : 24 mars 2025
Nombre de conseillers présents : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – RELET J-M - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. - BLANDINEAU M – Mme BERTAUD M-F.– MM TESSIER P., LIAIGRE T., Mmes BAUDRY K., JOLLY F., M. HERCBERG F. – Mme ROUSSET C.

Absents : Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à M. GUILBAUD L-M., Mmes BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D., CHEVRIER B. qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K., ROUXEL M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J., PAILLER Anne qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T., Mme JAUFFRIT L. qui a donné pouvoir à M. HERCBERG F.

Mme C. MARTINEAU, M. BERTHOMÉ F.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2025.21 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association «Milcendeau se livre»

L'association « Milcendeau se livre» a été créée le 31 octobre 2024 et a pour but de faire rayonner les livres et mettre en avant le musée Charles Milcendeau à travers d'un festival du livre et des arts.

L'association a sollicité la commune pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle liée à sa création.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la demande de subvention formulée par l'association «Milcendeau se livre» à la suite de sa création.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'ATTRIBUER** à l'association «Milcendeau se livre» à la suite de sa création, une subvention d'un montant total de 500 € (cinq cents euros).
- **D'IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget de la commune chapitre 65 – article 6574.

.../...

.../...

VOTE :

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ



[Handwritten signature of Jean-Michel Rouillé]